

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
JUILLET - AOÛT 2026
KINSHASA-R.D.C

LE RÔLE DE LA FISCALITÉ DANS LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Par

Augustin KITANGI MUKANDILWA

Université de Kinshasa - DEA Sciences de Gestion, option Fiscalité

Résumé

La République démocratique du Congo possède un vaste potentiel économique, grâce à l'immensité de son espace de richesses naturelles, à l'ampleur de son marché intérieur, à la relative faible expérience du secteur de sa population, à l'expansion de la base des infrastructures et à l'évolution rapide de sa base monétaire extractive (ce qui implique qu'elle devrait un jour sortir de la misère abjecte); à l'essor du commerce de détail; et à la progression de l'activité numérique. Toutefois, la capacité à mobiliser des recettes publiques demeure insuffisante pour répondre aux besoins, de manière durable, au financement de la croissance, de la sécurité et des infrastructures, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la diversification productive. Cet article vise à mettre en évidence la contribution de la fiscalité au financement de la croissance économique en RDC, la fiscalité étant un outil de gouvernance financière et de souveraineté budgétaire dans un contexte plus large de transformation structurelle. L'analyse montre que les recettes fiscales, bien qu'elles constituent une source interne mobilisable, restent limitées par l'étroitesse de l'assiette imposable; le poids de l'informalité dans la production totale; la fraude, l'évasion fiscale ou la non-conformité; les faiblesses de certaines administrations; et la dépendance aux ressources extractives. L'article présente des perspectives tournées vers l'avenir fondées sur une approche analytique et diagnostique qui met l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration des performances de l'administration fiscale, la création d'une trajectoire vers une fiscalisation plus progressive du secteur informel, une gouvernance efficace des exonérations fiscales, la réduction des niveaux de flux financiers illicites et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme. La fiscalité congolaise peut constituer un levier pour financer la croissance économique avec un recours réduit aux ressources externes lorsqu'elle est efficace, équitable et transparente.

Classification JEL : H20, O23, E62 Mots-clés : fiscalité; recettes publiques; développement économique; développement du système financier; secteur informel; RDC.

Abstract

The Democratic Republic of the Congo has exceptional economic potential, based on abundant natural resources, a large domestic market, a young population,

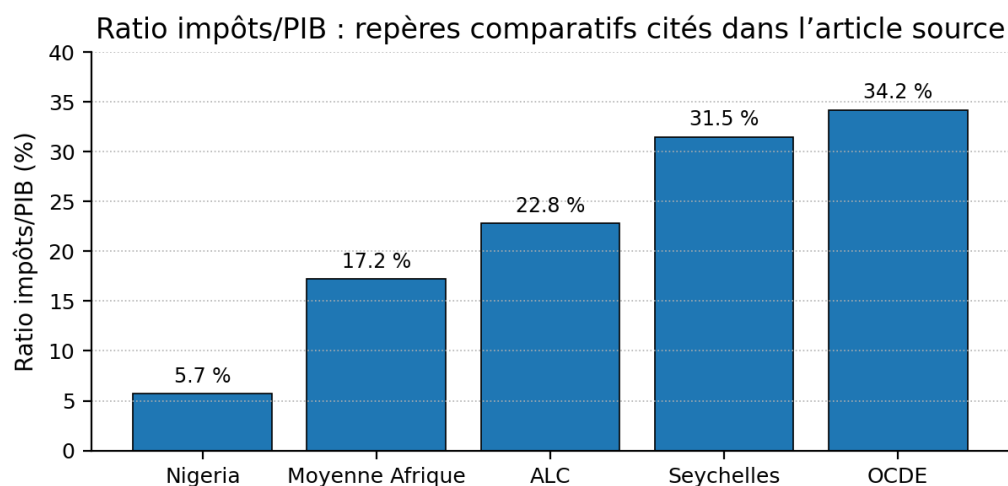
gradual infrastructure development and the expansion of extractive, commercial and digital activities. Nevertheless, its capacity to mobilise public resources remains insufficient to sustainably finance economic growth, security, infrastructure, health care, education, social protection and productive diversification. This article analyses the role of taxation in financing economic growth in the DRC, highlighting taxation as an instrument of budgetary sovereignty, financial governance and structural transformation. The study shows that tax revenues are a decisive source of domestic financing, but remain constrained by a narrow tax base, a large informal sector, tax fraud, tax evasion, weak tax morale, administrative shortcomings and dependence on extractive revenues. Based on an analytical and documentary approach, the article proposes policy perspectives focused on broadening the tax base, modernising tax administration, gradually formalising the informal sector, improving the governance of tax exemptions, fighting illicit financial flows and establishing a medium-term revenue mobilisation strategy. Congolese taxation, when effective, fair and transparent, can become a central lever for financing economic growth and reducing external dependence.

Keywords: *taxation, public revenue, economic growth, financial governance, informal sector, Democratic Republic of the Congo.*

INTRODUCTION

L'impôt est un outil de politique économique. Il permet à l'État de disposer des moyens nécessaires à l'action publique et, grâce soit aux incitations, soit aux taxes, d'influencer le comportement économique des ménages, des entreprises et des administrations publiques. En revanche, au Congo, un rôle bien plus ambitieux est appelé à être joué par la fiscalité : non plus simplement comme une ressource naturelle de revenus, mais comme un moteur de la croissance économique, la base de la souveraineté budgétaire et, sur ce point, un moyen par lequel le contrat social entre l'État et les citoyens devrait se construire.

La République démocratique du Congo se trouve dans une situation paradoxale. Elle fait partie des pays les plus riches au monde en ressources naturelles, mais il connaît des besoins permanents de financement public. Beaucoup de ces besoins — comme les routes, l'énergie, les infrastructures numériques, l'éducation, la santé, l'administration territoriale, la justice et la sécurité — exigent des ressources stables et prévisibles. Or, s'appuyer sur des financements extérieurs, des dons, l'appui budgétaire et des recettes primaires liées aux produits de base, fluctuantes, limite la capacité de l'État à organiser une croissance inclusive et durable.



*Graphique 1. Ratio impôts/PIB : comparaison de quelques repères internationaux.
Source : statistiques OCDE/ATAF/CUA 2019.*

La problématique de cet article peut être formulée de la manière suivante : dans quelle mesure la fiscalité peut-elle contribuer au financement de la croissance économique en République démocratique du Congo, malgré les contraintes institutionnelles, administratives, économiques et sociales qui pèsent sur le système fiscal congolais ? Cette interrogation renvoie à trois dimensions complémentaires : la fiscalité comme source de financement public, la fiscalité comme instrument de gouvernance et la fiscalité comme levier d'orientation de l'activité économique.

L'objectif général de cette étude est d'apporter des éclaircissements sur l'importance de la fiscalité comme levier de financement de la croissance économique en RDC. De manière spécifique, l'article vise à montrer comment les recettes fiscales peuvent soutenir les investissements publics, à identifier les problèmes propres au système fiscal congolais et à proposer des perspectives pour une meilleure fiscalité au service de la croissance durable.

La démarche adoptée est essentiellement documentaire, analytique et critique. Elle s'appuie sur la littérature relative à la fiscalité de développement, sur les analyses des institutions internationales, sur les expériences africaines comparables et sur les réalités du système fiscal congolais. L'article s'inspire de la structure classique des travaux portant sur la fiscalité et le financement du développement, tout en recentrant l'analyse sur la RDC et sur la croissance économique.

L'article se compose comme suit. La première partie explique dans quelle mesure la fiscalité peut jouer un rôle dans le financement de la croissance économique. La deuxième partie décrit les problèmes propres au système fiscal congolais. La troisième partie suggère des perspectives pour une meilleure fiscalité au service d'une croissance économique durable.

En effet, dans quelle mesure la fiscalité peut-elle jouer un rôle dans le financement de la croissance économique ? L'impôt est une charge financière obligatoire ou une redevance prélevée sur les particuliers et les entreprises par l'autorité, afin de couvrir les dépenses publiques, sur une base déterministe, sans troc direct. Selon cette définition, on peut dire que la fiscalité remplit une double fonction : d'une part, la collecte des moyens grâce auxquels l'autorité publique remplit son rôle, et d'autre part, un outil de politique économique. En RDC, ce double rôle est particulièrement important, puisque l'État doit financer ses fonctions souveraines et, en même temps, soutenir la croissance tout en protégeant les populations vulnérables, tout en investissant dans des infrastructures productives.

La fiscalité est intégrée aux programmes d'action actuels pour la croissance économique. Elle permet à l'État d'intervenir sur de nombreuses variables qui influencent la productivité : routes, ports, énergie, télécommunications, protections sociales / filets de sécurité, éducation et formation professionnelle pour développer les compétences en vue du travail, recherche et santé publique. C'est ce qui permet un système fiscal suffisamment productif : la capacité de capter les revenus issus de l'activité économique et de les convertir en investissements publics qui contribuent à stimuler l'émergence de nouvelles entreprises privées.

I. LES PROBLÈMES PROPRES AU SYSTÈME FISCAL CONGOLAIS

Des difficultés fiscales abondent dans le monde entier. Les pays en développement sont confrontés à un large éventail de défis interdépendants. Ces défis concernent principalement : le niveau des recettes fiscales par rapport aux besoins du budget de l'État, le recrutement et les incitations dans certains services d'administration fiscale, le poids de l'économie informelle, la fraude et l'évasion fiscales ainsi que la non-conformité. Une interprétation inévitablement erronée de la portée du « Berlin 1 » a entraîné des insuffisances au sein des pouvoirs économiques, parallèlement à des défis de gouvernance, de sécurité et de coordination, en raison de la taille d'un pays riche en ressources.

1.1. Des recettes fiscales insuffisantes pour couvrir le budget de l'État

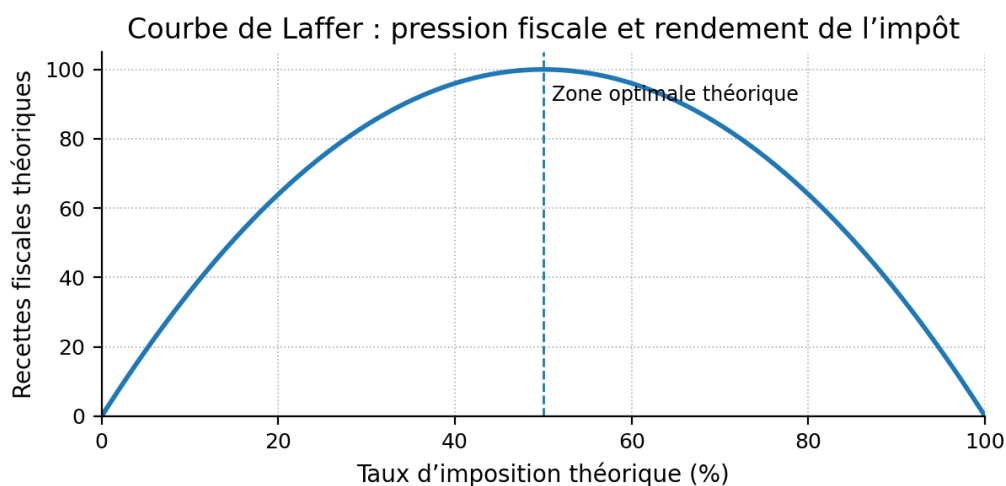
Compte tenu de ses besoins en matière de développement, la RDC souffre d'un niveau de pression fiscale qui reste encore limité. Même avec des recettes plus élevées, celles-ci ne suffisent toujours pas pour assurer la sécurité, encore moins les infrastructures, la santé et l'éducation, ou la justice pour tous — et encore moins la décentralisation, ainsi que les investissements nécessaires à la transformation structurelle. Par conséquent, la récente hausse

de la mobilisation des recettes ne doit pas faire croire à la sous-exploitation d'un potentiel de grande ampleur.

L'assiette fiscale demeure étroite, notamment parce que le secteur informel est mal pris en compte et que la fiscalité se concentre sur un nombre limité de grandes entreprises opérant souvent dans le secteur minier, bancaire, des télécommunications, de l'extraction pétrolière, ainsi que dans la brasserie – secteurs qui ont tendance à être confinés à des niches étroites. Une petite partie de la population supporte la charge de l'impôt sur le revenu, tandis qu'un grand nombre d'acteurs économiques échappent à l'identification, à la déclaration ou aux paiements réguliers.

D'une part, l'assiette imposable est limitée parce que de nombreuses activités rurales, agricoles, artisanales ou commerciales sont, de fait, exonérées.

Il faut se garder, en plaisantant à peine, de la maxime selon laquelle « trop d'impôt tue l'impôt » : des prélèvements élevés ou mal orientés peuvent décourager l'activité, favoriser l'informalité et éroder l'assiette imposable.



Graphique 2. Illustration théorique de la courbe de Laffer : au-delà d'un certain seuil, l'augmentation des taux peut réduire le rendement de l'impôt. Source : élaboration de l'auteur à partir de la théorie économique.

L'impôt sur les sociétés contribue fortement à l'assiette fiscale, mais il demeure réduit par la non-participation du secteur informel, par les régimes dérogatoires, par les exonérations parfois excessives, par les difficultés de contrôle des prix de transfert et par les stratégies d'optimisation agressive de certains groupes. La dépendance à quelques grands contribuables expose par ailleurs le budget aux chocs sectoriels, notamment dans l'industrie extractive.

1.2. Une administration fiscale encore perfectible

L'administration fiscale est l'un des principaux moteurs d'une économie prospère et florissante. Disposant d'autorités de recettes spécialisées : la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes et accises, la Direction générale dépendante des ministères ainsi que de recettes

administratives (foncier), de recettes judiciaires (de la justice) et des redevances d'équité, il s'agit plutôt d'autorités provinciales en RDC. Néanmoins, la réussite globale du système dépend de la coordination entre ces institutions, de la qualité des données, de la transparence concernant les procédures et de l'évitement des chevauchements de compétences.

De nombreuses administrations restent encore limitées en matière de capacités, de numérisation, de contrôles, d'équipements en ressources humaines et de problèmes d'intégrité. Les plaintes des contribuables citent souvent la complexité des obligations, l'incertitude des évaluations, la présence de plusieurs interlocuteurs, les délais administratifs excessifs et parfois même la corruption. Ces éléments augmentent les coûts de conformité et encouragent les comportements d'évasion.

1.3. Le secteur informel : une économie souterraine faiblement fiscalisée

L'emploi informel regroupe l'ensemble des activités économiques qui échappent partiellement ou totalement à l'administration fiscale. En RDC, il constitue une part importante de l'activité économique tant urbaine que rurale. Il s'agit notamment du commerce et du transport à petite échelle, de l'artisanat, des services, des marchés, de certaines activités minières artisanales, des petites unités de production, de la restauration populaire ainsi que de nombreuses activités.

Ce secteur a un besoin urgent d'un savoir-faire bien meilleur en matière de connaissance des marchés si les autorités publiques veulent stimuler la croissance. Le système fiscal doit être simplifié, les procédures de recouvrement rationalisées et la coordination renforcée entre les services des douanes, les administrations fiscales et les provinces ainsi que les municipalités, avec des programmes d'accompagnement, de conseil et de soutien. Un effort important de sensibilisation, de communication et d'appui serait bénéfique pour élargir progressivement l'assiette fiscale sans fermer les petites activités.

1.4. La fraude fiscale et l'évasion fiscale

La fraude fiscale et l'évasion fiscale constituent un obstacle sérieux au financement de l'économie. Elles privent l'État congolais de ressources qui pourraient être utilisées pour financer les infrastructures, la santé, l'éducation, l'énergie ou la sécurité. La fraude fiscale crée également une iniquité entre les contribuables en règle et ceux qui ne le sont pas.

La fraude fiscale et l'évasion fiscale ne sont pas seulement un phénomène national, mais prennent une dimension mondiale. Pour cette raison, l'ensemble des solutions ne peut être trouvé par la RDC elle-même. La coopération en matière fiscale, l'échange automatique d'informations, la participation à des initiatives internationales visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), l'analyse des conventions fiscales, ainsi que le renforcement des contrôles douaniers et miniers.

1.5. L'incivisme fiscal

L'incivisme fiscal est la volonté des contribuables de s'abstenir de s'acquitter de leurs obligations fiscales. Un tel comportement est une pratique courante dans la plupart des pays du Tiers Monde et, bien entendu, il est manifeste en République démocratique du Congo. Le contribuable congolais refusera de payer des impôts s'il n'est pas sûr de l'usage qui sera fait de l'argent public mutualisé et de la destination qui lui sera donnée.

II. PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE FISCALITÉ AU SERVICE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE

2.1. Gouvernance financière

Une bonne gouvernance est complémentaire à un système fiscal bien conçu et équitable. La croissance économique s'accompagne d'une bonne gouvernance. Il s'agit d'un instrument essentiel pour le développement économique et social du pays. La volonté de payer des impôts est étroitement liée, en RDC, au fait que l'État puisse montrer que les recettes perçues servent réellement à financer les services publics, les infrastructures et des politiques concrètes.

Afin de mobiliser les ressources (les recettes), d'obtenir des résultats et de justifier l'utilisation des impôts, les autorités doivent instaurer une utilisation équitable des recettes pour favoriser la croissance et un développement inclusif. Cela permet une participation active des contribuables à la manière dont les fonds publics sont utilisés, contribuant ainsi à renforcer les ressources nationales. La gestion des finances publiques est définie comme une gouvernance saine, et constitue le socle de la croissance.

2.2. Une meilleure stratégie de politique fiscale

La fiscalité est un instrument de politique économique. Les dirigeants congolais doivent s'orienter vers une direction économiquement et socialement cohérente afin de construire un système fiscal solide, raisonnable et fondé sur la confiance. Ils doivent mettre en œuvre et exécuter leurs politiques fiscales en réformant les systèmes fiscaux, en imposant progressivement le secteur informel, en rationalisant les exonérations et en stabilisant les règles d'investissement.

La réforme fiscale devrait s'inscrire dans une approche large, ce qui impliquerait que l'augmentation soit ponctuelle, et non une proposition durable de taux plus élevés. Souvent, il vaut mieux taxer mieux que davantage. L'objectif est d'élargir l'assiette des contribuables, de réduire les exceptions injustifiées, d'accroître la collecte des recettes et de renforcer la supervision tout en préservant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises formelles.

2.3. Fiscaliser progressivement le secteur informel

Fiscaliser le secteur informel consiste à lutter à la fois contre la fraude fiscale et l'incivisme fiscal, tout en contribuant au processus de formalisation économique. Les décideurs doivent néanmoins affronter la réalité de la manière dont cette activité doit être encadrée. Une telle politique devrait reposer sur une théorie de l'adhésion fiscale.

La simplification est essentielle. Un petit commerçant, un artisan ou un transporteur ne peut pas avoir les mêmes obligations qu'une grande entreprise. La RDC aurait tout intérêt à mettre en place des régimes adaptés aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), où le paiement de l'impôt est lié à des avantages : accès au crédit, marchés publics, formation, sécurité juridique et protection contre les prélèvements illégaux.

2.4. Moderniser l'administration fiscale

L'une des principales conditions pour mobiliser les recettes est la modernisation de l'administration fiscale. Cela comprend la numérisation des déclarations fiscales, le paiement électronique, la facturation normalisée ou électronique, un identifiant unique pour les impôts et les contribuables, la vérification croisée des données, ainsi qu'une gestion des risques permettant d'orienter les processus de recouvrement et de contrôle plutôt que l'application « uniforme » de la loi et de la réglementation sans individualisation, à travers la formation des agents, afin de prévenir les pratiques abusives du point de vue de la protection des contribuables.

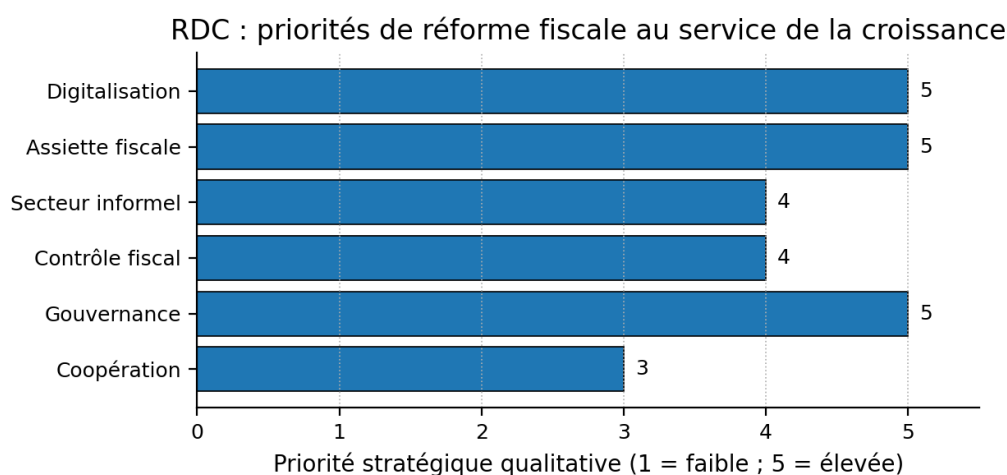
La segmentation des contribuables doit être approfondie. Des équipes dédiées doivent suivre les grandes entreprises ; les petites et moyennes entreprises (PME) doivent être accompagnées; les microentreprises doivent bénéficier de procédures simplifiées à suivre, les salariés doivent être protégés par des mécanismes clairs de retenue à la source; et les activités transfrontalières doivent être suivies grâce à une coordination renforcée entre les services des douanes et les autorités fiscales.

CONCLUSION

Beaucoup a été fait par les responsables politiques et les organisations mondiales. L'OCDE, le FMI, la Banque mondiale, l'Union africaine, le Forum sur l'administration fiscale Afrique et les organisations régionales collaborent

pour aider les pays à réformer leurs systèmes fiscaux. Toutefois, la RDC n'a pas encore épuisé ces cadres et pourrait s'en servir pour renforcer sa résilience et protéger ses intérêts fiscaux.

En ce qui concerne les transactions commerciales internationales, il appartiendra aux dirigeants congolais de barrer et d'améliorer leurs lois en y intégrant des dispositions de lutte contre la corruption. Leurs efforts au niveau mondial doivent être renforcés par une forte volonté politique au niveau national. Rien de tout cela n'est possible sans une coopération fiscale internationale afin de lutter contre l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et l'érosion de la base d'imposition.



Graphique 3. Priorités de réforme fiscale pour la RDC selon la synthèse qualitative de l'article. Source : élaboration de l'auteur.

La gouvernance locale mérite une attention particulière. La décentralisation fiscale permet de financer des services plus proches de la population par les provinces et les entités territoriales décentralisées, à condition d'éviter la multiplication injustifiée des taxes, de clarifier les responsabilités entre le gouvernement central, les provinces et les autorités locales. Si l'évaluation de proximité est structurée efficacement, elle peut renforcer la structure urbaine, les marchés, les rues, l'assainissement et la responsabilité des spécialistes de quartier.

Au bout du compte, la fiscalité au service du développement au Congo dépendra de la capacité de l'État à transformer les impôts en services publics, les obligations fiscales en confiance citoyenne et les recettes publiques en investissements productifs. La fiscalité congolaise ne se limite pas à la collecte : nous devons construire, impulser, protéger et libérer ce potentiel de croissance pour l'avenir de la RDC.

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale, 2026, Democratic Republic of Congo - Overview and macroeconomic context.

Fall, Hamid, 2017, *La fiscalité dans tous ses états*, Dakar, L'Harmattan Sénégal.

Fonds monétaire international, 2024, *Democratic Republic of the Congo: Selected Issues*, Washington, IMF Country Report.

Fonds monétaire international, 2025, *Strengthening the Revenue Mobilization Strategy in the Democratic Republic of the Congo*, Washington, IMF Country Report.

Fonds monétaire international, 2026, *IMF Staff Completes the 2026 Article IV and Programs Review Mission to the Democratic Republic of the Congo*, Washington.

Groupe de la Banque africaine de développement, 2019, *Perspectives économiques en Afrique 2019*, Abidjan.

Harakat, Mohamed, 2019, *La gouvernance des finances publiques en Afrique*, Paris, L'Harmattan, *Études africaines*.

Jèze, Gaston, 1936, *Cours de finances publiques : théorie générale de l'impôt*, Paris, LGDJ.

Niang, Fatou, 2020, *Le rôle de la fiscalité dans le financement du développement en Afrique*, *Afrique et Développement*, Volume XLV, No. 1, pp. 133-148.

OCDE/ATAF/CUA, 2024, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024*, Paris, OCDE.

OCDE/ATAF/CUA, 2025, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2025*, Paris, OCDE.

Programme des Nations unies pour le développement, 2019, *Rapport sur le développement humain 2019*, New York.

Nations unies, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, New York.

Tax Justice Network, *travaux sur l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et les pertes de recettes publiques dans les pays en développement*.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

